



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D019

SEANCE DU 13 MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Gauthier SCHNEIDER- Valérie BENEDETTO-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX-Sindy JACQUET.

Représentée : Sandra MALENFANT : procuration à Mathilde SONZOGNI

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame le maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2020 les écoles et la commune ont adopté une nouvelle organisation scolaire sur 4 jours.

L'article D521-12 du code de l'éducation prévoit que cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

A l'issue de cette période, l'organisation scolaire doit être renouvelée après examen par les services de l'académie et acceptation au conseil départemental de l'éducation nationale.

Le conseil d'école réuni le 21 février s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Madame le maire propose d'entériner le vote du conseil d'école et de renouveler l'organisation de la semaine d'école sur 4 jours selon les horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 8 h 30/11 h 30- 13 h 30/16h 30.

Le conseil municipal, à l'unanimité (15voix pour) :

- **VALIDE** le maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

